

Hélène Rozet, ATD Quart Monde

Session de la Conférence des OING, 23 juin 2020

Chaque année, les états membres du Conseil de l'Europe font un rapport sur leur respect de certains articles de la Charte Sociale européenne.

Et notre groupe de travail « Pauvreté, inégalité et Droits Humains » profite de la Journée Internationale de lutte contre la pauvreté, le 17 octobre, pour documenter et faire connaître ce qu'il en est du respect de ces droits sociaux, du point de vue des personnes en situation de pauvreté et des OING à leur côté.

En 2020 seront observés les articles 30 « *Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale* », 11 « *Droit à la protection de la santé* », 13 « *Droit à l'assistance sociale et médicale* », et 14 « *Droit de bénéficier de services sociaux qualifiés* ».

Voici quelques éléments que nous avons relevés à ce sujet :

En temps « ordinaire », le taux de non-recours aux services sociaux varie d'un pays à l'autre, mais est souvent bien supérieur à 30 % des ayants-droits.

Au lendemain de la crise du COVID-19, le président de Médecins du monde, interpellait sur le site du Conseil de l'Europe :

« Il faut envisager impérativement tout un ensemble de mesures visant à mettre la santé et tous ses déterminants au cœur des engagements des États. (Il y a urgence d'une réponse auprès des populations, auprès des soignants et des structures de santé) si nous voulons éviter l'effondrement de l'état de santé des populations, ainsi que celui des systèmes de santé les plus précaires. »

Nous constatons aussi, au cours de cette pandémie de COVID-19, qu'une proportion importante et accrue des populations européennes se trouvent acculées à recourir à l'aide humanitaire, ne serait-ce que pour se nourrir...

Comme l'ont exprimé mes collègues Maritchu Rall et Elisabeth Marie, dans ce contexte de crises, et alors que nous savons que d'autres crises, environnementales par exemple, menacent toutes les populations du monde, nous alertons plus que jamais sur l'urgence de mettre **au centre des politiques publiques européennes l'ensemble des droits sociaux**, tels que stipulés dans la charte sociale européenne.

Nous demandons que tous les pays du Conseil de l'Europe **ratifient la Charte sociale européenne**, ainsi que **la procédure de réclamation collective**, qui permet à la société civile d'interpeller les Etats en cas de violation des Droits Sociaux.

C'est dans cet esprit, et avec l'exigence que personne ne soit laissé de côté, que le 16 octobre 2020,

nous organisons deux événements sur le thème : **L'accès de TOUS aux services sociaux et médico-sociaux : un tremplin contre la pauvreté**

- à 12h30, une célébration publique devant la Dalle commémorative des victimes de la misère, à l'extérieur du Palais de l'Europe, avec la participation et le témoignage de personnes en situation de pauvreté.

- et l'après-midi, un séminaire sur la question de **l'accès de tous aux services sociaux et médico-sociaux**. Des personnes en situation de pauvreté s'exprimeront sur ce sujet et sur la question du non-recours.

S'exprimeront aussi des chercheurs, des travailleurs sociaux, des élus locaux et régionaux, responsables politiques, OING, observateurs du respect de la Charte Sociale Européenne.

Ces contributions et les échanges qui suivront permettront d'écrire une recommandation qui sera ensuite communiquée aux différents piliers du Conseil de l'Europe.

### **Pour conclure**

- d'une part nous vous donnons rendez-vous le vendredi 16 octobre à 12h30, puis à 14h30 (via internet ou à Strasbourg, ce sera peut-être à la fin de la session d'automne de la Conférence ?)

- d'autre part nous cherchons **des témoignages** de personnes sur leur expérience d'accès ou de non-accès aux services sociaux et médico-sociaux.

Si vous connaissez des personnes qui peuvent contribuer, merci de nous contacter, Maritchu Rall ou moi-même.